REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1997 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 13 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Laurent BELLEGUIC, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) président ;
- Monsieur Guillaume DUCHESNE, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;

Représentants suppléants

- Madame Julie BOURRIOT, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;
- Madame Elodie FORET, chargée de mission du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH).

B. Représentants du personnel

Représentants titulaires

Monsieur Ivan BERNEZ	IR hors classe	FO

Monsieur Pierre GREZILLIER	IR première classe	CFDT
Madame Stéphanie PERES	IR deuxième classe	CFDT

Représentants suppléants

Madame Véronique DUPOUY	IR hors classe	FO
Madame Armelle CARON	IR première classe	CFDT
N.	IR deuxième classe	CFDT

Article 2

L'arrêté du 22 octobre 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 16-11-2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération

Guillaume DUCHESNE